

Procès-Verbal du Conseil Municipal du 24 juin 2025 à 19H00

Présents : Mesdames *Emmanuelle CHAPELON, Marie-Josée GAUBERT, Monique PECOT et Sylvie ROUSTAND*, Messieurs *Olivier CASE, Allain DORLHIAC, Alain MEYERS et Pascal OGIER*.

Excusé : Monsieur *Bertrand GROS (pouvoir donné à Alain MEYERS)*.

Les Conseillers présents forment la majorité des membres en exercice.

Monsieur Olivier CASE a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire.

Président de Séance : Allain DORLHIAC

Secrétaire de séance : Olivier CASE

Le quorum est atteint.

Le procès-verbal du 08 avril 2025 sera présenté au prochain conseil municipal car le délai pour d'éventuelles corrections était trop court pour l'envoyer aux conseillers.

Ordre du jour :

- Adhésion convention unique CDG 26
- Acquisition d'un nouveau défibrillateur
- Location appartement communal
- Questions diverses

1/ ADHESION A LA CONVENTION UNIQUE RELATIVE AUX MISSIONS ET SERVICES FACULTATIFS DU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE LA DROME

Toutes les prestations (conseils et formations en matière d'hygiène et de sécurité, visites médicales, gestion des agents, etc...) du centre de gestions sont regroupées dans une convention unique afin de faciliter les démarches administratives faites pour les demander. L'adoption de cette délibération permet d'éviter de délibérer pour chaque demande d'intervention. La convention est gratuite et seules les interventions sont payantes.

Accord du Conseil Municipal à l'unanimité.

2/ ACQUISITION D'UN NOUVEAU DEFIBRILLATEUR

Monsieur le Maire rappelle que le défibrillateur que nous possédons sera obsolète en 2026 et qu'il est défaillant. Il rajoute que le réparer reviendrait plus cher que d'en racheter un nouveau. Il est donc proposé de le remplacer par un nouveau.

Accord du Conseil Municipal à l'unanimité.

3/ LOCATION APPARTEMENT COMMUNAL

Monsieur le Maire rappelle qu'au départ, il était question de mettre l'appartement communal à la location mais l'agence en charge de cette location lui a indiqué que l'on pourrait également le vendre car cela pourrait intéresser un investisseur. On pourrait le vendre 55 000 € avec une chambre et 80 000 € avec une pièce en plus mais cela engendre des frais d'aménagement supplémentaires. De plus, si on le vendait, il faudrait créer un règlement de copropriété car l'entrée principale est commune avec la mairie. Concernant le montant du

loyer, si l'appartement est loué 500 € hors charges, on ne récupèrera que 440 €. Il faudrait donc précise à l'agence que c'est 500 € net.

Monique PECOT demande si avec le fait de confier la gestion de la location à une agence permet de choisir le locataire. La réponse est non. Alain MEYERS rappelle qu'il avait été entendu auparavant que la mairie confierait la gestion de la location à une agence car cela est beaucoup plus simple notamment pour la rédaction du bail. De plus, pour plus de sécurité, une assurance pour loyers impayés sera prise.

Accord du Conseil Municipal à l'unanimité.

DIVERS

Situation financière de la commune

Monsieur le Maire indique que le montant actuel en trésorerie de la commune est de 125 000 € et que l'on devrait finir l'année aux alentours de 150 000 € sachant qu'il reste 20 000 € de subventions à percevoir.

We festif organisé par le Comité des Fêtes

Emmanuelle CHAPELON, présidente du Comité des Fêtes, indique que tout s'est bien passé et que le bilan est positif. Il y a eu environ une quarantaine de personnes inscrites aux concours de boules et la même chose pour la brocante organisée le lendemain. Le concert a également été apprécié.

L'année prochaine, la fête du village pourrait se faire en même temps que le concert proposé par Montélimar Agglo.

Panneaux d'agglomération

Olivier CASE indique qu'il serait bien de remplacer les panneaux d'agglomération qui ont disparus.

Marquages au sol

Monsieur le Maire indique que certains marquages aux sols vont être refaits.

Entretien espace jeux

L'entretien de l'espace jeux réalisé par une entreprise n'est pas concluant.

Stade équestre

Olivier CASE informe les conseillers que l'ancien terrain équestre est envahi d'herbes. Monsieur le Maire qu'il hésite à la couper car il compte sur la venue du berger et de son troupeau pour s'en occuper. Il a pensé donc à voir l'agriculteur qui s'occupe de l'entretien de nos fossés quand il y en a besoin. Emmanuelle CHAPELON pense que l'on pourrait y mettre des chevaux.

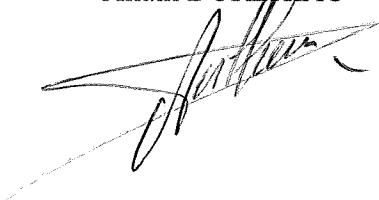
Prochain conseil municipal

Le prochain conseil municipal aura lieu le 16 septembre 2025 à 19h00.

Fin de séance à 20 h 30

Signature du Maire :

Allain DORLIAC



Signature du secrétaire de séance :

Oliver CASE

